Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D110_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023
Date d'affichage : 12 juillet 2023
Délibération N° 20-07-2023 / N°110
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 19
Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron, David Duchateau

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Marie Bernard suppléée par Michel Poiteau, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne
Absents excusés : Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix,

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot,Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Roland Descamps, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André

Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D110_2023-DE

Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bricout ayant donné procuration à Eric Poulain.

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération : Adoption du rapport de la CLECT

La CLECT de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois procède à l'évaluation financière des charges transférées en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a été approuvé par les membres de la CLECT le 13 avril 2023. Une fois approuvée par les membres de la CLECT, le rapport a été notifié sans délai aux maires de chaque commune membres de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Pour 2023, il a été proposé de réviser le montant des attributions de compensation pour les 49 communes dans le cadre de la procédure de révision libre (article IV et V de l'article 1609 nonies du CGI et notamment 1er bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) en raison notamment des travaux d'investissement à réaliser pour permettre le transfert des charges liées à la compétence « Assainissement Collectif » et à la compétence « Erosion ruissellement ».

Vu l'ensemble des délibérations des 49 communes acceptant leur attribution de compensation telle que précisé dans le rapport de la CLECT.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 juin 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- D'adopter le rapport de la CLECT
- De verser les attributions de compensation aux communes concernées
- De réclamer les attributions de compensation aux communes concernées

Le Président

Michel Seroux

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2023 et publication ou notification du 27/07/2023

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *